



Financière Galilée
10 Boulevard Tauler
67000 Strasbourg

Strasbourg, le 31 août 2020

Objet : FCP GALILÉE INNOVATION EUROPE - Modification du prospectus à compter du 01/09/2020

Des modifications au fonds GALILÉE INNOVATION EUROPE ont été effectuées à compter du 1^{er} septembre 2020. A ce titre, le nouveau prospectus du fonds téléchargeable sur le site www.figalile.com fait apparaître principalement les modifications suivantes :

- Changement de dénomination de la « part C » en « part RC », code ISIN numéro FR0007075585 ;
- Changement de dénomination de la « part I » en « part IC », code ISIN numéro FR0013482759 ;
- Mise à jour du paragraphe sur l'objectif de gestion ;
- Ajout d'une précision sur la fourchette d'exposition des obligations convertibles « de toutes zones géographiques hors pays émergent » ;
- Suppression de la classification AMF « Actions des pays de l'Union Européenne » ;
- Ajout d'une limite de 150% au cumul des expositions actions et actions issues des obligations convertibles ;
- Augmentation de la fourchette d'exposition au risque de change sur des devises hors Union Européenne, auparavant : « de 0% à 10% », dorénavant : « de 0% à 25% » ;
- Mise à jour des commissions de mouvement ;
- Mise à jour du paragraphe sur la méthode d'évaluation des engagements hors bilan ;
- Mise à jour des articles du règlement.

Le dépositaire du FCP, CIC Market Solutions, a pris bonne note de ces modifications lesquelles ne constituent pas une mutation aux termes de la réglementation en vigueur (articles 8 et suivants de l'instruction de l'Autorité des Marchés Financiers n° 2011-19 du 21 décembre 2011 modifiée).

Par ailleurs, nous vous rappelons que ces modifications sont portées à la connaissance des porteurs de parts par tout moyen.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Roni Michaly
Président - Directeur Général